

République Française Département	Canton <b>VILLERSEXEL</b> Arrondissement <b>LURE</b>	Commune de <b>ESPRELS</b>
HAUTE-SAONE		

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUD Clément	abs	JACQUET Katia	x	NOUVEAU Raphaël	x
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	proc	PLANCHON Nicolas	x
COIGNUS Stéphane	proc	MOUGIN Aurélien	x	RICHARD Michel	x
		MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	x
GRENOT Sandra	x	NOEL Claire	proc	VOYNNET Bernard	x

Absent : Clément ARTAUD

Absents excusés : Stéphane COIGNUS (procuration à Nicolas PLANCHON), Audrey MARICHIAL (procuration à Michel RICHARD) et Claire NOEL (procuration à Raphaël NOUVEAU)

Secrétaire : Sandra GRENOT

### N°01/2024 ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à procéder à l'encaissement de tous chèques de toute nature et provenant de tous organismes quels qu'ils soient,
- Charge le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération qui annule et remplace la délibération n°37/2021.

Vote : unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont siégé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

ID : 070-217002195-20240130-12024ENCAISCHQ-DE

Le Maire, Michel RICHARD

Affichée le : 31/01/2024  
Convocation : 25/01/2024

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	exclus
<b>14</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>0</b>

République Française Département HAUTE-SAONE	Canton <b>VILLERSEXEL</b> Arrondissement <b>LURE</b>	Commune de <b>ESPRELS</b>
--	---	------------------------------

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUD Clément	abs	JACQUET Katia	x	NOUVEAU Raphaël	x
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	proc	PLANCHON Nicolas	x
COIGNUS Stéphane	proc	MOUGIN Aurélien	x	RICHARD Michel	x
		MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	x
GRENOT Sandra	x	NOEL Claire	proc	VOYNNET Bernard	x

Absent : Clément ARTAUD

Absents excusés :

Stéphane COIGNUS (procuration à Nicolas PLANCHON)

Audrey MARICHIAL (procuration à Michel RICHARD)

Claire NOEL (procuration à Raphaël NOUVEAU)

Secrétaire : Sandra GRENOT

### N° 02/2024 REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, décide de modifier les tarifs de la redevance assainissement ainsi qu'il suit :

- Taxe fixe : 50 € HT
- Taxe par m3 d'eau consommée :
  - De 1 à 120 m3 : 1,90 € HT
  - Au-delà de 120 m3 : 0,25 € HT

Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024.

Vote : unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD

Envoyé en préfecture le 31/01/2024  
Reçu en préfecture le 31/01/2024  
Publié le  
ID : 070-217002195-20240130-22024REDVASSAIN-DE

Affichée le : 31/01/2024		Nombre de conseillers :				
Convocation : 25/01/2024		En exercice	Présents	Votants	Absents	Exclus
		14	10	13	4	0

République Française Département	Canton <b>VILLERSEXEL</b> Arrondissement <b>LURE</b>	Commune de <b>ESPRELS</b>
HAUTE-SAONE		

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUX Clément	abs	JACQUET Katia	x	NOUVEAU Raphaël	x
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	proc	PLANCHON Nicolas	x
COIGNUS Stéphane	proc	MOUGIN Aurélien	x	RICHARD Michel	x
		MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	x
GRENOT Sandra	x	NOEL Claire	proc	VOYNNET Bernard	x

Secrétaire : Sandra GRENOT

Absents excusés : Stéphane COIGNUS (procuration à Nicolas PLANCHON), Audrey MARICHIAL (procuration à Michel RICHARD) et Claire NOEL (procuration à Raphaël NOUVEAU)

Absent : Clément ARTAUX

### N° 03/2024 : CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS (CITY PARK) ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Afin d'agréments la zone de rencontre et de compléter les activités de loisirs, il est proposé de créer un terrain multisports sur la « Place Nouvelle » comprenant :

- 1 terrain multisport
- Option pare-ballons
- Fourniture et pose de gazon synthétique

Le coût des travaux (installation et fourniture du terrain multisports, option pare-ballons fourniture et pose de gazon synthétique, contrôle et test de conformité du terrain) étant estimé à 169 311 € HT.

La collectivité s'engage à donner un accès prioritaire et gratuit aux élèves des collèges pour la pratique de l'EPS ainsi qu'aux élèves de l'école primaire et du périscolaire.

Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

- Etat (DETR) : 20 %
- Département : 7 %
- Région : 30 %
- Fonds européen (Leader et Feder) : 10 %
- Caisse d'allocations familiales : 7 %
- Agence nationale du sport (ANS) : 4 %

Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le
ID : 070-217002195-20240130-32024SUBVDETRTE-DE

- Banque locale : 2 %
- Autofinancement commune : 20 %


Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la création d'un terrain multisport et aire de jeux pour un montant de
- 169 311 € HT,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers,
- DIT que les crédits sont inscrits au BP 2024,
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD

Envoyé en préfecture le 31/01/2024  
 Reçu en préfecture le 31/01/2024  
 Publié le   
 ID : 070-217002195-20240130-32024SUBVDETRTE-DE

Affichée le : 31/01/2024  
 Convocation : 25/01/2024

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	Exclus
14	10	13	4	0

République Française	Canton	Commune
Département	<b>VILLERSEXEL</b>	de <b>ESPRELS</b>
HAUTE-SAONE	Arrondissement <b>LURE</b>	

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-quatre, le 30 janvier**, à 20 heures, le Conseil Municipal de ESPRELS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel RICHARD, Maire.

ARTAUX Clément	abs	JACQUET Katia	x	NOUVEAU Raphaël	x
BRUNET Cédric	x	MARICHIAL Audrey	proc	PLANCHON Nicolas	x
COIGNUS Stéphane	proc	MOUGIN Aurélien	x	RICHARD Michel	x
		MOUGIN Bruno	x	THOMET Pierre	x
GRENOT Sandra	x	NOEL Claire	proc	VOYNNET Bernard	x

Secrétaire : Sandra GRENOT

Absents excusés : Stéphane COIGNUS (procuration à Nicolas PLANCHON), Audrey MARICHIAL (procuration à Michel RICHARD) et Claire NOEL (procuration à Raphaël NOUVEAU)

Absent : Clément ARTAUX

### N° 04/2024 : CREATION D'AIRE DE JEUX ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Afin d'agrémenter la zone de rencontre et de compléter les activités de loisirs, il est proposé de créer une aire de jeux sur la « Place Nouvelle » comprenant :

- 1 structure mixte complète
- 1 panneau d'informations sur les aires de jeux
- 3 bancs acier et bois
- 1 corbeille de tri sélectif acier
- 2 tables de pique-nique
- clôture et portillon
- barrières de protection

Le coût des travaux (jeux, panneau, mise en place du revêtement de sol) étant estimé à 83 071 € HT.

Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

- Etat (DETR) : 20 %
- Département : 7 %
- Région : 30 %
- Fonds européen (Leader et Feder) : 10 %
- Caisse d'allocations familiales : 7 %
- Agence nationale du sport (ANS) : 4 %
- Banque locale : 2 %
- Autofinancement commune : 20 %

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la création d'une aire de jeux pour un montant de 83 071 € HT,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE les subventions correspondantes auprès des partenaires financiers,
- DIT que les crédits sont inscrits au BP 2024,
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents. Pour copie conforme

Le Maire, Michel RICHARD

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le



ID : 070-217002195-20240130-42024-DE

Affichée le : 31/01/2024

Convocation : 25/01/2024

Nombre de conseillers :				
En exercice	Présents	Votants	Absents	Exclus
14	10	13	4	0